

Présidence du Comité Militaire
du Parti

République Populaire du Congo
Travail - Démocratie - Paix

Présidence de la République

Présidence du Conseil des
Ministres

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

DU 23 FEVRIER 1978
DECRET N° 78/141 /PCMP/PR.CAB

Portant nomination des Conseillers au
Cabinet du Président du Comité Mili-
taire du Parti, Président de la Répu-
blique, Chef de l'Etat, Président du
Conseil des Ministres

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu l'acte n° 001 du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et
la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret n° 64/360 du 28 Octobre 1964 portant composi-
tion du Cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat,
modifié par les décrets n° 68/107 et 69/55 des 30 Avril 1968
et 15 Février 1969 ;

Vu le décret n° 77/721/PCMP/PR.CAB du 23 Décembre 1977
portant réorganisation du Cabinet du Président du Comité Mili-
taire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Pré-
sident du Conseil des Ministres ;

Vu l'arrêté n° 10342/PCMP/PR.CAB du 23 Décembre 1977 portant
détermination des tâches dévolues aux différents départements
du Cabinet du Président du Comité Militaire du Parti, Président
de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Mi-
nistres ;

Vu le décret n° 77/181 du 22 Avril 1977 fixant les indem-
nités de fonctions allouées à des personnels du Cabinet du Pré-
sident du Comité Militaire du Parti, Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret 78/167 /PCT/CMP/PR.CAB du 8 Avril 1977 portant
nomination des membres du Cabinet du Président du Comité Mili-
taire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres ;

Vu l'arrêté n° 2625/PCT/PCM/PR.CAB du 22 Avril 1977 portant
nomination des Attachés au Cabinet du Président du Comité Mili-
taire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du
Congo, notamment en son article 5.

D E C R E T E :

Article 1er. - Les Camarades dont les noms et prénoms suivent
sont nommés aux différentes fonctions ci-après au Cabinet du
Président du Comité Militaire du Parti, Président de la Républi-
que, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres :

.... / ...

Jeuf

CONSEILLER AU MINISTÈRE FINANCIER

IBATA Raymond, administrateur des SAF, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

CONSEILLER AU MINISTÈRE DES HYDROCARBURES

VOUIDIBIO Bie venu, Ingénieur Economiste-Statisticien, précédemment Chef de la Cellule de Planification à Hydro-Congo.

Article 2.- Les intéressés percevront à titre les indemnités fixées par le décret n° 77/181 du 22 Avril 1977 susvisé.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, bâtié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /.-

Fait à Brazzaville, le 23 FEVRIER 1978


Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Ampliations :

PR.CAB.....4

Tous Ministères

SGFPT/DFP.....2

SG.aux Finances....2

JORPC.....1

Intéressés.....2